



REGLES D'AMELIORATION D'UN TAILLIS DE CHATAIGNIER



L'amélioration du taillis de châtaignier a pour objectif d'augmenter la proportion de bois utilisables par les scieries, et donc d'augmenter le prix de vente de la coupe finale. Cependant, les taillis de châtaignier existant en Limousin ne peuvent pas tous répondre à cet objectif. Des normes techniques ont donc été élaborées pour éviter des investissements inutiles pour le propriétaire.

Ce document précise les critères en question.

On se reportera également au document intitulé "*Réaliser l'amélioration d'un taillis de châtaignier*".

Critères de choix

Le critères de choix des taillis sont :

- l'âge des arbres,
- l'état sanitaire de la parcelle,
- la vigueur des arbres,
- le potentiel de production.

1. L'âge des arbres

Le taillis doit être âgé de moins de 15 ans et sa hauteur dominante doit être supérieure ou égale à 9 m.

Il est possible de déterminer l'âge de l'arbre en comptant le nombre de verticilles sur une des plus grandes tiges, à partir de la base de l'arbre jusqu'au sommet.

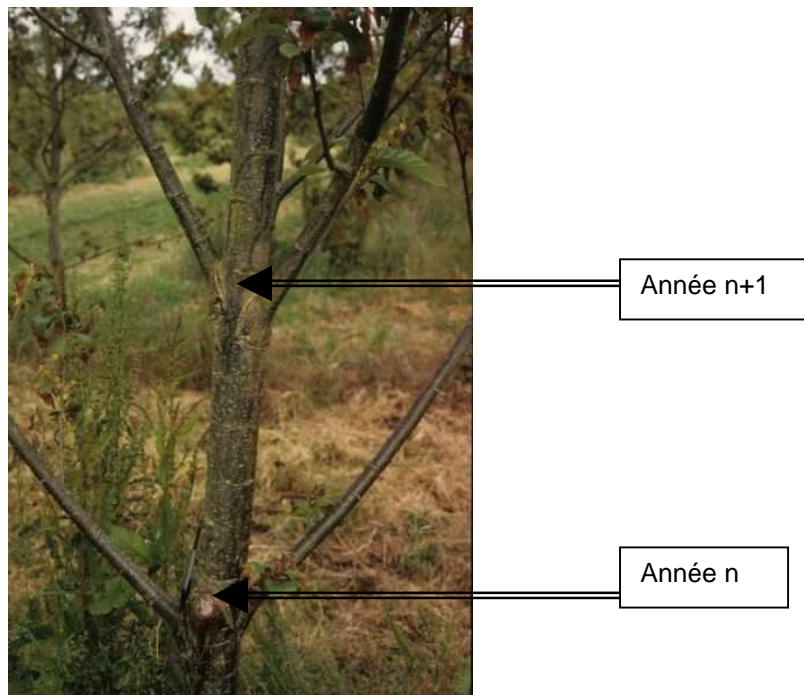


Photo : Eric Sevrin – CRPF Ile-de-France Centre

Par exemple, sur la photo, le verticille est compris entre les flèches de l'année n et de l'année n+1 (il correspond donc à une année de croissance).

2. L'état sanitaire de la parcelle

L'observation permet de déceler la présence de maladies (chancre...) ou de faiblesses (déperissements, gourmands,...).

3. La vigueur des arbres

Les arbres doivent avoir une bonne vigueur. Pour cela, la relation entre l'âge et la hauteur des brins dominants, c'est à dire les plus gros, doit correspondre au tableau ci-après

Age	Hauteur minimale
6 ans	6 m
7 ans	7 m
10 ans	9 m
12 ans	12,5 m
14 ans	12 m

Dans tous les cas au moment de l'intervention en dépressage ou en éclaircie, la hauteur dominante du peuplement doit être supérieure ou égale à 9 m.

4. Le potentiel de production

Celui-ci est fonction du nombre et de la grosseur des tiges d'avenir. Celles-ci :

- sont dominantes en hauteur et en diamètre, exemptes de défauts (fourches basses, tronc sinueux, chancre...), à l'écorce lisse et sans gourmand.
- ont un houppier équilibré ;
- ne se cherchent pas, elles s'imposent aux yeux.

Chaque cépée porte au maximum deux tiges d'avenir.

Ce potentiel se détermine en réalisant les opérations suivantes :

- Délimiter une placette circulaire de 6 m de rayon, à l'aide d'une corde par exemple, et en matérialiser la limite au sol
- Repérer les tiges d'avenir à l'intérieur de cette placette, en tenant compte de leur répartition
- Avec un ruban gradué mesurer la circonférence à 1,30 m des tiges d'avenir précédemment repérées. On répartit ces circonférences en trois classes dans le tableau ci-après :
 - o Classe 1 : circonférence en cm inférieure à 2 fois l'âge du taillis
 - o Classe 2 : circonférence en cm comprise entre 2 fois et 3 fois l'âge du taillis,
 - o Classe 3 : circonférence en cm supérieure à 3 fois l'âge du taillis

Choix de l'objectif d'amélioration

1. Le nombre total d'arbres ayant des circonférences répertoriées en classes 2 et 3 est inférieur à 17 : pas d'amélioration envisageable.
2. Le nombre total d'arbres ayant des circonférences répertoriées en classe 3 est supérieur à 9 : l'objectif production de billes peut être choisi
3. Le nombre total d'arbres ayant des circonférences répertoriées en classes 2 et 3 est supérieur à 17 : l'objectif "petits bois " peut être retenu.

Feuille d'inventaire

Date de la mesure :

Nom et situation de la parcelle :

Age du taillis :

Auteur de la fiche :

Arbre	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
TOTAL			